

**Association « A l’école des abeilles de la Butte Pinson »**

Mairie de Villetaneuse Rucher pédagogique :

Place de l’Hôtel de Ville Redoute de la Butte Pinson

93430 Villetaneuse Chemin des postes

**Adresse postale :**  95 360 Montmagny

76 Route de St Leu

93430 Villetaneuse

N° SIRET : 531 003 978 00016 Villetaneuse, le 20 mars 2019,

**Devis pour l'installation d'un rucher**

Pour :

Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France

28 avenue Paul Vaillant Couturier

93240 STAINS

**Aménagement de la parcelle du rucher en cœur d'îlot Raoul Duchêne** :

-Nettoyage de la parcelle.

-Pose d'une palissade en bois sur le grillage de séparation avec les parcelles locatives composée de panneaux bois occultant L.180cm H.180cm.

-Pose en façade côté jardins partagés d'un clôture similaire sur poteaux bois carré 7x7cm H. 180cm.

-Aménagement sur 3 panneaux de façade de fenêtres en plexiglas pour permettre des vues aux personnes non munis de tenue de protection.

-Pose d'une porte ou panneaux mobiles permettant un accès PMR.

-Construction d'un abri léger (moins de 4 m2) pour entreposage matériel de visite, tenues, …

-Mise en place d'un bassin (L. 120cm x l. 80cm x P=40cm) pour l'approvisionnement en eau des colonies (bassin alimenté en eau par récupération de l'EP sur l'abri).

**Montant prévisionnel de cet aménagement : 1 500 €uros (Mille cinq cents euros)**

**Installation du rucher :**

-3 ruches neuves DADANT-BLATT 10 cadres de corps lasurées 2 couches, sur piètement métallique posé sur dalles.

-Portière, plancher aéré, grille à reine, nourrisseur, couvre-cadre isolant, toit plat tôle emboîtant, une hausse par ruche.

-Tous les cadres cirés en cire d'opercule, corps et hausse.

-3 essaims avec reine de l'année, race Buckfast.

**Forfait pour l'installation du rucher : 1 500 €uros (Mille cinq cents euros)**

**Gestion et animation du rucher :**

- Le rucher sera déclaré annuellement auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation sous le numéro d'apiculteur de l'association, NAPI : 93000013 et son numéro SIRET : 53100397800016.

- Une assurance sera souscrite pour les ruches et en responsabilité civile auprès de la Société Centrale d'Apiculture (SCA) dans le cadre d'un « contrat de groupe ».

- Les produits vétérinaires de traitement sont acquis également auprès de la SCA et du groupement sanitaire apicole attaché (GDSA 75&94).

- L'association assure tout au long de l'année un suivi apicole, assure un remplacement des cires usagées par tiers, procède à l'enlèvement des hausses à l'aide de chasse-abeilles, l'extraction du miel a lieu dans une miellerie dédiée, installée dans la redoute de la butte Pinson. Le conditionnement du miel est réalisé en pot de verre. L'ensemble de la production de miel sera à destination de l'association régionale des cités jardins, les étiquettes, à sa charge, devront mentionnées l'association « A l’école des abeilles de la butte Pinson » selon la réglementation en vigueur. Les traitements sanitaires se font après la récolte d'été par des produits de traitement délivrés par le docteur vétérinaire de la SCA dans le cadre d'un plan sanitaire d'élevage.

- Conformément au cahier des charges, l'association associera largement la population et les jardiniers à la gestion et au suivi des ruches. Ce cahier des charges sera scrupuleusement respecté.

**Montant forfaitaire annuel pour le suivi et l'animation du rucher : 4 500 €uros (quatre mille cinq cents euros).**

|  |  |
| --- | --- |
| Le Trésorier  E. BRICHOT | Le Président  M. CHARBONNEAU |